

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [catherinejulie-lanctot009-csssamares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/2484137e4cbf39a97e5340a3)
<https://www.cadre21.org/membres/2484137e4cbf39a97e5340a3>

Date d'obtention : 2025-01-06 20:28:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1- On doit d'abord parler avec l'auteur du signalement afin de recueillir le plus d'informations possible, tout en le rassurant, en ne portant pas de jugement. Avec cette personne, on remplit la grille d'évaluation, ce qui va nous aider à comprendre la situation et vérifier l'étendue, les intentions, la nature et l'amorce de la situation. 2- Si l'auteur du signalement n'est pas la victime, la victime sera aussi rencontrée en répétant les mêmes étapes décrites en "1". De plus, comme intervenant je dois demander s'il y a d'autres personnes impliquées ou au courant de la situation. Si c'est le cas, ces autres jeunes seront aussi rencontrés et des grilles d'évaluation seront remplies. Ces rencontres se feront individuellement. Il sera nommé à tous, de ne pas parler des événements afin de préserver et rétablir la vie privée de la victime. Avec les informations reçues, si j'ai des raisons de croire qu'il y a "malveillance" de la part d'un instigateur, je ne remplis pas la grille d'évaluation avec lui, je confisque le cellulaire et je demande aux policiers de prendre la relève. Si l'intention est de nature impulsive, la grille d'évaluation sera remplie, le cellulaire pourra être confisqué pour s'assurer d'arrêter la propagation. Les parents de tous les acteurs seront contactés afin de leur expliquer la situation. (pour un cas malveillant, je vais avec le policier, la démarche à faire pour informer le parent) Un signalement à la DPJ devra être fait et même s'il s'agit d'un cas impulsif, les policiers seront mis au courant afin de faire une rencontre de sensibilisation et poursuivre l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je trouve qu'il est facile de s'y perdre en intervention, même avec les meilleures intentions, il est facile de faire des erreurs. Bien qu'il y ait une gradation dans les 3 situations, les 3 ne sont pas à prendre à la légère. Il peut s'avérer, au fil du temps d'apprendre d'autres informations pouvant changer la situation. Dans mon cas, c'est dans la situation en apparence "moins" grave que j'ai fait le plus d'erreurs, du genre, de ne pas aller consulter les autres élèves. Je comprends cependant l'importance d'aller chercher le plus d'informations possibles afin d'arrêter la propagation et limiter les conséquences pour la victime. Je m'assurerai d'avoir à portée de main, la trousse sexto pour débiter une intervention. Je n'hésiterai pas à communiquer avec le policier jeunesse si je suis hésitante afin de bien faire l'intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque je dois déterminer si les activités sont de nature impulsives ou malveillantes. Les ados ont tendance à ne pas reconnaître la gravité de leur geste, je devrai donc bien garder le focus sur les faits partagés par toutes les personnes consultées et ne pas minimiser les informations. Je laisserai les policiers faire leur travail pour la suite des choses. J'ajouterais aussi que je crois que je serai préoccupé pour agir rapidement afin d'éviter la diffusion des photos lors des situations d'urgence.